

---

## RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB

---

**A :** CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB DU 26 JUIN 2019  
**DE :** COMMISSION DE GESTION  
**Objet :** Préavis 04/2019 – Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC). Demande d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à financer le réaménagement de l'ancienne bibliothèque du bâtiment C, de l'infirmierie et de la salle de réunion du bâtiment A  
**DATE :** 16 JUIN 2019  
**CC :** MEMBRES DE LA COMMISSION  
BORIS MURY – RAOUL SANCHEZ – PHILIPPE WIDMER

---

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Intercommunaux de l'AIAB,

Notre commission s'est réunie le 6 juin courant en présence de Monsieur Jean-Luc Vuagniaux, membre du CoDir responsable du dossier, de son collègue Monsieur Denis Kupferschmid, et des architectes mandatés. Ils nous ont présenté ce préavis et apporté les informations complémentaires nécessaires à notre prise de position sur le présent préavis. Une visite des lieux a également été effectuée.

### **1. Préambule**

Ce préavis concerne la demande d'un crédit de 300'000 francs destiné à financer le réaménagement de l'ancienne bibliothèque du bâtiment C, de l'infirmierie et de la salle de réunion du bâtiment A. Le préavis est clair et exhaustif.

### **2. Observations**

Dans le cadre de son mandat, la Commission de gestion constate que :

- Les travaux permettent de tirer profit d'un espace libéré par la bibliothèque scolaire et de créer des salles dites de dégagement nécessaires aux cours à effectif restreint. Cela permet également une mise en conformité de l'usage de la mezzanine au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment A.
- Les travaux n'ont aucun caractère luxueux, sont purement fonctionnels, c'est-à-dire nécessaire à la fonction que doivent remplir ces salles de dégagement.
- Les travaux d'aménagement prévus à l'infirmierie permettront de répondre à la demande des services cantonaux sans la déménager.
- Le choix des mandataires respectera la procédure d'appel d'offres. Les soumissions ne sont cependant pas encore lancées.
- Le devis établi par egger-architecte est estimatif et sera contrôlé par une mise en soumission des travaux avant le début de ceux-ci. Un poste « Divers et imprévus » de CH 17'000.- est pris en compte, soit 6% des travaux estimés.
- Le plafond d'endettement est suffisant pour procéder au financement.

### **3. Conclusion**

La nécessité des travaux n'est pas remise en question. Le coût de ces travaux sera amorti sur 30 ans, et n'occasionnera pas d'autres charges complémentaires que celles enregistrées jusqu'à présent pour l'installation en fonction. La Commission de gestion estime cependant que le poste « Mobilier » de 56'000.- francs devrait être amorti sur 10 ans.

### **4. Recommandation au Conseil**

Vu ce qui précède, notre Commission recommande dès lors aux membres du Conseil intercommunal de l'AIAB :

- 1. D'amender le préavis d'investissement no 04/2019 : Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier : Demande d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à financer le réaménagement de l'ancienne bibliothèque du bâtiment C, de l'infirmierie et de la salle de réunion du bâtiment A ;**
- 2. D'accorder un crédit de CHF 300'000.—pour la réalisation des travaux ;**
- 3. De financer ce montant par un emprunt bancaire selon les conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;**
- 4. D'amortir CHF 244'000.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 8'133.30.- par année, la première fois aux comptes 2020, par le compte 352.390.1;**
- 5. D'amortir CHF 56'000.- sur une période de 10 ans, à raison de CHF 5'600.- par année, la première fois aux comptes 2020, par le compte 352.390.1;**
- 6. Charges d'exploitation : cet investissement ne génère pas d'autres charges supplémentaires que celles enregistrées jusqu'à présent pour l'installation en fonction ;**
- 7. D'autoriser le CoDir à entreprendre les travaux.**

Chéserey, le 16 juin 2019

Boris Mury

Raoul Sanchez

Philippe Widmer